

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis la rentrée scolaire, la situation est explosive dans les cantines scolaires lyonnaises : restaurants saturés, enfants refusés à la cantine, grèves à répétition faute de dialogue social. Et plus récemment, révélation de la grande vétusté de la cuisine centrale de la Ville de Lyon.

La modification du tableau des effectifs que nous votons aujourd'hui ne correspond qu'à la première partie des accords conclu avec les seuls syndicats CGT et CGT-UGICT.

Le 9 novembre 2010, un deuxième protocole d'accord a finalement été signé avec l'intersyndicale afin de permettre une amélioration des conditions de travail des agents qui ne parvenaient même pas à obtenir le respect de leurs droits légaux parmi lesquels le respect de leur pause déjeuner de 30 minutes et la prise en charge des frais de transport. Quelles modifications au tableau des effectifs apporteriez-vous pour respecter votre dernier engagement ?

Ceci devrait permettre de mettre un terme à la situation intenable vécue depuis plusieurs semaines par de très nombreuses familles qui nous ont fait part de leur détresse. A titre d'exemple, voici ce que nous écrivaient, il y a encore quelques jours, les parents d'enfants inscrits à l'école Fulchiron :

*« Depuis plus d'un mois, le service public de la cantine n'est plus assuré par la Ville de Lyon. Au-delà des solidarités qui se nouent entre parents pour gérer au mieux la situation, nombre d'entre nous ressentons de plus en plus mal les contraintes résultant de l'absence de cantine : obligations professionnelles difficiles à remplir, pression de l'employeur, stress lié à la course effrénée entre 11h20 et 13h20 que la carence de la Ville nous impose. Nous demandons instamment au Maire de remplir au plus vite ses obligations ».*

Le 18 mai 2010, dans cette même enceinte, nous déplorions le manque d'anticipation et de réactivité de la Ville, à l'origine déjà de l'insuffisance de la capacité d'accueil des restaurants scolaires.

Pour améliorer la situation, nous évoquons la mise en place d'une « liaison chaude » entre la cuisine centrale et certaines cantines, permettant d'effectuer deux services au lieu d'un seul. Il est bien évident que cela supposera préalablement que la situation de la cuisine centrale soit mise aux normes au regard des conditions sanitaires dégradées récemment révélées.

D'autres Collectivités ont également institué des partenariats avec les restaurants destinés aux personnes âgées, pour délester certaines cantines scolaires. Cette solution permet, en outre, de développer une nouvelle approche intergénérationnelle en favorisant l'ouverture des établissements. Je ne doute pas qu'une telle expérimentation puisse se faire à Lyon, au regard de la forte implication de MM. Fournel et Hémon dans leur délégation respective.

Surtout, nous souhaitons que ce dossier constitue désormais une priorité pour l'exécutif municipal afin que soit mobilisé l'investissement nécessaire à la rénovation des espaces de restauration et que le budget de fonctionnement soit en adéquation avec les besoins du service.

Ainsi et sans qu'il soit question d'augmenter les impôts, réponse instantanée qui fuse dès que nous osons pointer certains dysfonctionnements et proposer des solutions alternatives, il me semble que les arbitrages doivent conduire à se recentrer sur l'une des missions essentielles de notre Collectivité, au regard de l'impact direct sur le quotidien des Lyonnais, même si cela ne participe pas directement au rayonnement de notre ville au Japon ou ailleurs...

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptés.

(Adopté.)